

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS • COUBRON • GAGNY • GOURNAY-SUR-MARNE • LE RAINCY •  
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS • LIVRY-GARGAN • MONTFERMEIL • NEUILLY-PLAISANCE •  
NEUILLY-SUR-MARNE • NOISY-LE-GRAND • ROSNY-SOUS-BOIS •  
VAUJOURS • VILLEMOMBLE

## DÉCISION

### DECISION 2018-57 PORTANT SIGNATURE DU MARCHE N° M2018-029 « ENQUETES PARCELLAIRES, RUE DU PRE DE L'ARCHE A NEUILLY PLAISANCE »

Le Président de l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est,

Vu l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CT2016/01/26-01 en date du 26 janvier 2016 par laquelle le Conseil de territoire donne délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant le fait que l'Etablissement public territorial Grand Paris Grand Est a consulté trois sociétés le 19 février 2018 pour la réalisation d'enquêtes parcellaires pour la rue du Pré de l'arche à Neuilly Plaisance,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu la proposition de la société CCST, représentée par Monsieur Yanis CHAMOUNI, située 157 rue des Blains, 92220 BAGNEUX,

Considérant l'intérêt de l'offre retenue par le pouvoir adjudicateur pour la réalisation du marché,

### D E C I D E

**Article 1** : De signer le présent marché et toutes les pièces s'y rapportant avec la société CCST

**Article 2** : Le présent marché est conclu pour un montant de 13 510 €/HT soit 16 212 €/TTC.

**Article 3** : Le présent marché est conclu pour une durée courant de sa notification jusqu'au complet paiement des prestations

**Article 4** : Compte-rendu de la présente décision sera fait lors du prochain Conseil de territoire.

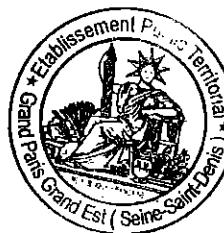
**Article 5** : Un exemplaire de la présente décision sera relié au registre des délibérations.

**Article 6** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis
- Madame le Trésorier Principal de Monfermeil
- Monsieur le Directeur général des services

Le président soussigné certifie le caractère exécutoire du présent acte reçu  
à la Préfecture le :

Affiché - notifié le : **28 MARS 2018**  
Par délégation du Président,  
Le Directeur Général des Services  
Guillaume Clédière



Fait à Clichy-sous-Bois, le  
**28 MARS 2018**  
Le Président,  
*[Signature]*  
**Michel TEULET**